

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 748 378

21) N° d'enregistrement national : 96 06113

51) Int Cl⁶ : A 47 F 7/16, B 60 N 3/04

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 07.05.96.

30) Priorité :

43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 14.11.97 Bulletin 97/46.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : HOLDING SWEETCO SOCIETE ANONYME — FR.

72) Inventeur(s) : DEVILDER HENRY.

73) Titulaire(s) : .

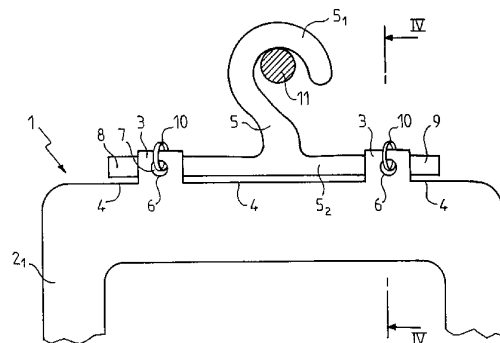
74) Mandataire : BUREAU DUTHOIT LEGROS ASSOCIES.

54) TAPIS DE PROTECTION ET/OU DE DECORATION PREFORME, DESTINE A EQUIPER NOTAMMENT UN VEHICULE.

57) L'invention est relative à un tapis de protection et/ou décoration préformé, destiné à équiper notamment un véhicule.

Selon la présente invention, il présente au moins une patte de préhension (3) intégrée au niveau d'une de ses lisières (4).

En outre, il comporte des moyens pour assujettir le tapis, au niveau de ladite patte de préhension (3), à un dispositif de suspension (5).



FR 2 748 378 - A1



L'invention est relative à un tapis de protection et/ou de décoration préformé, destiné à équiper notamment un véhicule.

Dans ce domaine, bien que les constructeurs automobiles recouvrent le plancher des véhicules d'une moquette plus ou moins résistante selon le coût du véhicule, l'automobiliste a recours traditionnellement à l'achat de tapis complémentaires de protection et/ou de décoration. Ces tapis sont selon les cas plus ou moins adaptés à la configuration du plancher du véhicule et recouvrent ceux disposés en « première monte ».

Un premier type de tapis est largement commercialisé, il s'agit de pièces de moquette planes découpées selon un contour prédéterminé et surjeté. Bien que planes à l'origine, ces éléments de moquette épousent plus ou moins le plancher du véhicule dans le cas de rayon de courbure important. Une première difficulté apparaît lorsqu'il est nécessaire de recouvrir un plancher présentant des zones anguleuses.

Cependant cet inconvénient n'est qu'esthétique, alors qu'un autre inconvénient plus fonctionnel est couramment rencontré.

En effet, il est courant, lorsqu'on dispose un tapis sur une autre zone de même type, que le tapis recouvrant glisse sur le tapis d'origine provoquant des interstices dans lesquels vont s'accumuler les poussières et cailloux et, allant dans le cas du tapis du conducteur, jusqu'à gêner le bon fonctionnement des pédales de commande du véhicule.

Pour pallier ces inconvénients, divers dispositifs d'agrafage ont été imaginés, sans toutefois donner entière satisfaction sur le plan fonctionnel ni sur le plan esthétique.

Néanmoins, malgré ces inconvénients, de tels tapis étaient accueillis favorablement par les distributeurs d'accessoires automobiles qui, dans un premier temps, ont cherché à commercialiser des tapis dits « universels » mais au vu des inconvénients précités, ont été obligés de prévoir des tapis personnalisés au type de véhicule.

Cette multiplicité de produit a de ce fait engendré un volume de stockage important qui toutefois était limité compte tenu de la planéité des

tapis.

Cela étant, pour éviter les inconvénients inhérents au tapis plat, les fabricants d'accessoires pour véhicule ont cherché à développer des tapis de protection et/ou décoration préformés, comme le sont les revêtements de plancher installés par les constructeurs automobiles en « première monte ».

De tels tapis présentent de nombreux avantages par rapport aux tapis plats connus, en ce sens qu'ils sont prévus pour épouser parfaitement les formes du plancher, et compte tenu de ce fait complété par la relative rigidité des tapis, on remarque un accueil favorable de ces tapis préformés car ils sont d'une part quasiment immobiles, et d'autre part constituent en quelque sorte un « ramasse-poussière ».

Si ces avantages sont au profit des utilisateurs, les distributeurs de tels produits sont pénalisés par leur conditionnement en boîte qui nécessite un volume disponible important.

En effet, de tels tapis préformés sont actuellement conditionnés dans des emballages carton traditionnels parallélépipédiques dont la dimension doit correspondre au tapis contenu, ou au plus grand des tapis contenus en cas de kit, ce qui multiplie par deux voire par trois le volume nécessaire pour le stockage compte tenu des différentes variantes selon les modèles de véhicule.

Le but de la présente invention est de proposer un tapis de protection et/ou décoration préformé, destiné à équiper notamment un véhicule, qui permette de bénéficier des avantages reconnus au tapis préformé, mais qui pallie les inconvénients de stockage précités.

Un autre but de la présente invention est de pouvoir s'adapter également au jeu de tapis de protection et/ou décoration préformés, celle-ci facilitant en outre la présentation des produits sur le lieu de vente.

Un autre avantage de la présente invention est de se dispenser des emballages cartonnés parallélépipédiques traditionnels, au profit d'un mode de présentation qui se rapproche de ceux des tapis plats, mais qui néanmoins permet une bonne protection et présentation du produit avant son utilisation par l'automobiliste acquéreur.

Un autre but de la présente invention est de proposer un tapis de protection et/ou décoration préformé dont le conditionnement reste économique afin de ne pas pénaliser le coût du produit final.

5 D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est cependant donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

Selon l'invention, le tapis de protection et/ou décoration préformé, destiné à équiper notamment un véhicule, est caractérisé par le fait qu'il présente au moins une patte de préhension intégrée au niveau d'une de
10 ses lisières.

Selon une des caractéristiques de la présente invention, le tapis comporte en outre des moyens pour l'assujettir, au niveau de ladite patte de préhension, à un dispositif de suspension.

Par ailleurs, selon la présente invention, il est prévu des
15 moyens pour réunir ensemble divers tapis similaires et/ou complémentaires, afin de constituer un kit d'équipement d'un véhicule.

Selon une autre caractéristique, on notera la présence de moyens de présentation et/ou de maintien du ou des tapis, notamment dans la zone du dispositif de suspension, élaborés par la commercialisation des
20 produits.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante accompagnée des dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 montre une vue de face d'un tapis selon un premier
25 mode de réalisation de la présente invention.

La figure 2 montre l'invention telle qu'illustrée à la figure 1 équipée des moyens complémentaires de présentation et/ou de maintien du ou des tapis.

La figure 3 montre une vue de détail de la partie supérieure du
30 tapis représentée à la figure 1.

La figure 4 montre une vue en coupe selon l'axe IV-IV de la

figure 3.

La figure 5 montre une variante de réalisation du système d'accrochage représenté à la figure 4.

5 La figure 6 montre un détail du dispositif de suspension illustré à la figure 5.

La figure 7 montre une vue en coupe selon l'axe VII-VII de la figure 2.

La présente invention concerne un tapis de protection et/ou décoration préformé, destiné à équiper notamment un véhicule.

10 Bien que plus particulièrement développée dans le cadre de l'équipement des véhicules automobiles, la présente invention n'est toutefois pas limitée à ce domaine et pourra s'appliquer plus généralement dans tous les domaines où l'on rencontrera les mêmes critères.

15 Comme le montrent les figures, le tapis 1 de protection et/ou décoration est du type préformé, c'est-à-dire qu'il présente un contour et un volume adaptés à son plan de pose, en l'occurrence notamment au plancher d'un véhicule automobile.

20 Dans ce cas, d'une manière traditionnelle, on retrouve bien généralement une forme de tapis pour le conducteur, une forme de tapis pour le passager avant, et une ou deux formes de tapis destinés à équiper l'arrière du véhicule.

25 Le tapis 1 se présente sous la forme d'une coque 2₁, 2₂, 2₃, 2₄, globalement en forme de cuvette. Il pourra être constitué par une structure multicouche comportant une feuille support, par exemple en matière synthétique ou fibreuse, recouverte d'un revêtement textile, tel que notamment un velours ou un élément aiguilleté ou tufté.

Selon la présente invention, le tapis présente au moins une patte de préhension 3 intégrée au niveau d'une de ses lisières 4, comme le montre plus en détails la figure 3.

30 La patte de préhension se présente avantageusement sous la forme d'une excroissance de la coque 2₁- 2₄, notamment obtenue lors du

moulage et préformage du tapis.

Compte tenu de la structure de la coque, la patte 3 pourra être également prévue sécable, soit par rupture ou par découpage.

Il est à noter que la patte pourrait être également rapportée sur
5 la coque par des moyens traditionnels en la matière.

Cela étant, ladite patte de préhension 3 facilitera d'une part la présentation du tapis sur les lieux de vente et d'autre part le regroupement de plusieurs tapis pour constituer en quelque sorte un kit, comme évoqué précédemment.

10 Aussi, selon une caractéristique de la présente invention, le tapis comporte des moyens pour assujettir le tapis, au niveau de ladite patte de préhension 3, à un dispositif de suspension 5 ; 50. Ces moyens sont notamment constitués par un orifice 6 prévu dans la patte 3.

Cet orifice, dans un mode de réalisation simplifié, permettra de
15 placer un dispositif de suspension se présentant sous la forme d'un crochet, la patte étant alors avantageusement prévue dans l'axe du tapis.

Bien que dans certains cas, cette disposition soit suffisante, par souci d'équilibre et de résistance, chaque coque $2_1 - 2_4$ de tapis 1 sera avantageusement équipée de deux pattes de préhension 3, comme le montrent
20 particulièrement les figures 1 et 2. Alors, le dispositif 5, 50 de suspension se présentera sous la forme d'un élément cintre coopérant avec les pattes 3.

L'élément cintre est constitué de façon traditionnelle d'un crochet $5_1 ; 50_1$, et d'une barre support transversale $5_2 ; 50_2$, comme le montrent respectivement les figures 3 et 6.

25 Selon une autre caractéristique de la présente invention, l'élément cintre 5 ; 50 est équipé, au niveau des extrémités de la barre support $5_2 ; 50_2$, de moyens d'accrochage prévus pour coopérer avec les pattes 3.

Selon un premier mode de réalisation, illustré particulièrement aux figures 3 et 4, ces moyens d'accrochage sont constitués par un orifice 7,
30 prévu au niveau des extrémités 8, 9 de la barre 5_2 , et en correspondance avec l'orifice 6 prévu dans chaque patte 3.

En outre, pour terminer la liaison entre le tapis et le dispositif de suspension, on prévoira un lien, qui comme le montrent les figures 3 ou 4, est constitué par un anneau ou un collier 10 en boucle fermée. Il peut également être envisagé d'utiliser des rivets à encliquetage ou autres dispositifs de liaison.

La liaison est effectuée d'une façon traditionnelle, en ce sens que le lien 10 traverse l'orifice 6, 7 de chaque élément puis est refermé pour éviter toute désolidarisation du tapis et du dispositif de suspension.

A ce sujet, il est à noter que cette disposition constitue en outre avantageusement des moyens pour réunir la première coque de tapis 2_1 à d'autres coques de tapis $2_2 - 2_4$ similaires et/ou complémentaires, comme l'illustre particulièrement la figure 4.

Ainsi, liaisonnés entre eux d'une part, et d'autre part assujettis au dispositif de suspension, le ou les tapis vont pouvoir être suspendus dans des présentoirs traditionnels, repérés globalement sur les figures 11.

Les figures 5 et 6 montrent un second mode de réalisation, et plus précisément une variante de réalisation de l'élément cintre 50.

Dans ce cas, les extrémités de la barre support 50_2 présentent une protubérance 58, 59, afin de constituer un système mâle femelle avec l'orifice 6 prévu dans chaque patte 3 du tapis.

Ainsi, les moyens d'accrochage sont dans ce cas constitués par lesdites protubérances 58, 59 prévues aux extrémités de la barre 50_2 et prévues telles qu'elles soient aptes à traverser l'orifice 6 prévu dans la patte 3. En outre, un élément de blocage 60 constituera avantageusement un arrêt en translation de la ou les pattes 3 par rapport à ladite protubérance 58, 59.

Selon des techniques connues, un tel élément de blocage 60 peut être constitué par un circlip ou une rondelle d'agrippage.

Cela étant, selon une autre caractéristique de la présente invention, le tapis 1 comporte des moyens de présentation et/ou de maintien de ce dernier ou de l'ensemble des coques de tapis assemblées comme évoqué précédemment.

Comme le montrent particulièrement les figures 2 et 7, ces moyens de présentation et/ou de maintien 12 sont constitués par un cavalier 13 apte à épouser la forme du ou des tapis, au moins partiellement dans la zone équipée desdites pattes 3, c'est-à-dire au niveau du dispositif de suspension.

5 Ce cavalier permet ainsi de cacher avantageusement les moyens pour assujettir le ou les tapis au dispositif de suspension et augmenter l'esthétique de la présentation. De même, il sera réalisé dans des matériaux imprimables, tels que par exemple en carton, afin de pouvoir préciser toute indication de destination, de montage, et publicitaire.

10 Il est à noter qu'un tel cavalier 13 permettra avantageusement de compléter le maintien entre elles des coques $2_1 - 2_4$ des tapis qui seront emboîtées l'une dans l'autre comme le simulent les figures.

C'est ainsi que ce cavalier 13 présentera une face avant 14, une face arrière 15, ainsi que des côtés latéraux 16, 17, 18, 19 enserrant la

15 périphérie des coques $2_1 - 2_4$ constituant le ou les tapis.

Selon les cas, diverses formes pourront être utilisées, telles que le simulent les traits mixtes 16', 17', 18', 19' de la figure 7, selon que l'on cherche ou non à ce que les tapis s'emboîtent sur le dispositif de présentation

11.

20 De même, le cavalier 13 sera plus ou moins recouvrant pour obtenir une bonne présentation et/ou maintien. Toutefois, il est à noter que cette présentation est avantageuse puisqu'elle permet une exposition des produits sur le lieu de vente selon des techniques traditionnelles exploitant au mieux la gestion des volumes de présentation.

25 Naturellement, d'autres modes de réalisation de la présente invention, à la portée de l'homme de l'art, auraient pu être envisagées, sans pour autant sortir du cadre de celle-ci.

REVENDEICATIONS

1. Tapis (1) de protection et/ou décoration préformé, destiné à équiper notamment un véhicule, caractérisé par le fait qu'il présente au moins une patte de préhension (3) intégrée au niveau d'une de ses lisières (4).
- 5 2. Tapis selon la revendication 1, comportant des moyens pour assujettir le tapis, au niveau de la patte de préhension (3), à un dispositif de suspension (5 ; 50).
3. Tapis selon la revendication 1, comportant deux pattes de préhension (3).
- 10 4. Tapis selon les revendications 1 à 3 dans lequel le dispositif de suspension (5 ; 50) se présente sous la forme d'un élément cintre (5₁, 5₂ ; 50₁, 50₂) coopérant avec les pattes (3).
5. Tapis selon la revendication 4 dans lequel l'élément cintre (5; 50) présente une barre support (5₂ ; 50₂) dont les extrémités (8, 9 ; 58, 59) sont
15 équipées de moyens d'accrochage (6, 7, 10 ; 6, 58, 59, 60) pour coopérer avec les pattes (3).
6. Tapis selon la revendication 5 dans lequel les moyens d'accrochage sont constitués par un orifice (7) prévu dans la barre (5₂), en correspondance avec un orifice (6) prévu dans la patte (3), aptes à être munis
20 d'un lien (10).
7. Tapis selon la revendication 5 dans lequel les moyens d'accrochage sont constitués par une protubérance (58, 59) prévue sur la barre (50₂) apte à traverser un orifice (6) prévu dans la patte (3) et par un élément de blocage (60) en translation de la patte (3) par rapport à la protubérance (58,
25 59).
8. Tapis selon la revendication 1 comportant des moyens pour réunir ledit tapis (1, 2₁) à d'autres tapis (1 2₂ - 2₄) similaires et/ou complémentaires.
9. Tapis selon la revendication 1 ou 8 comportant des moyens
30 (12) de présentation et/ou de maintien du ou des tapis.
10. Tapis selon la revendication 9 dans lequel les moyens (12)

de présentation et/ou de maintien sont constitués par un cavalier (13 - 19) apte à épouser la forme du ou des tapis au moins partiellement dans la zone équipée desdites pattes (3).

1/2

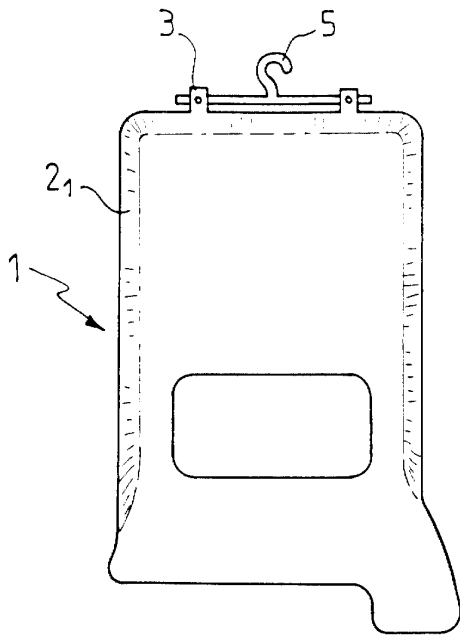


FIG. 1

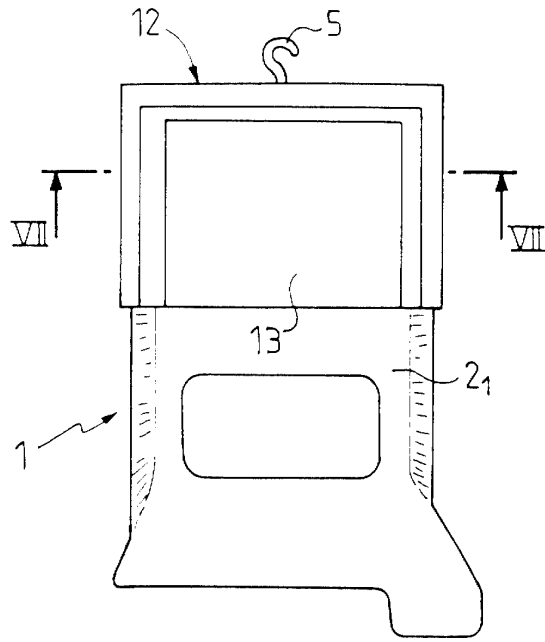


FIG. 2

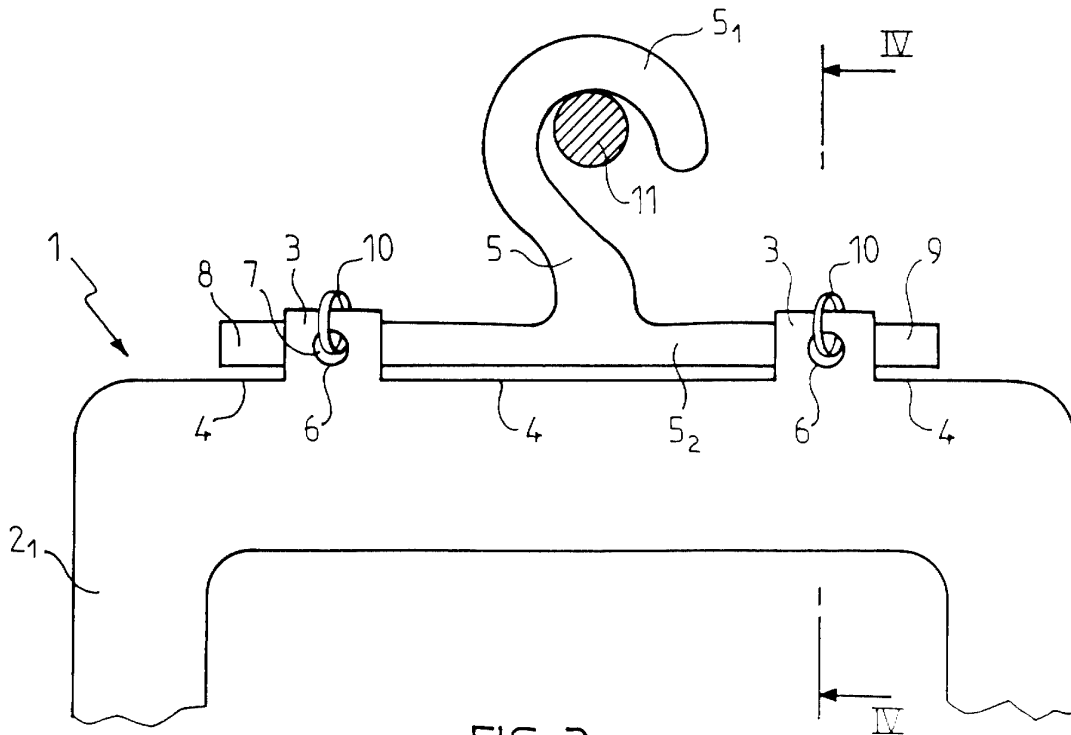


FIG. 3

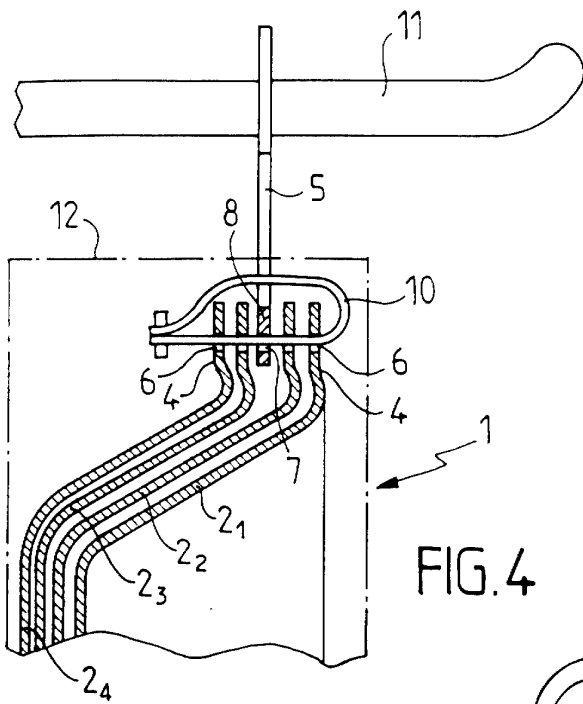


FIG. 4

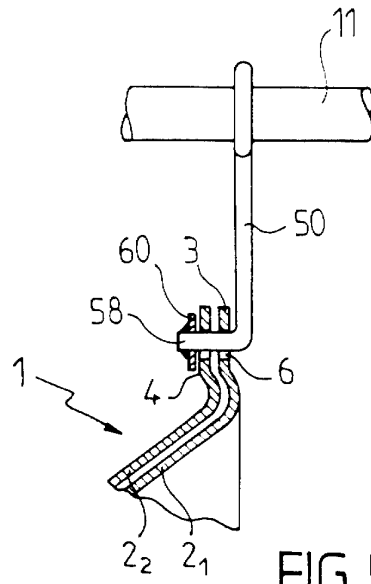


FIG. 5

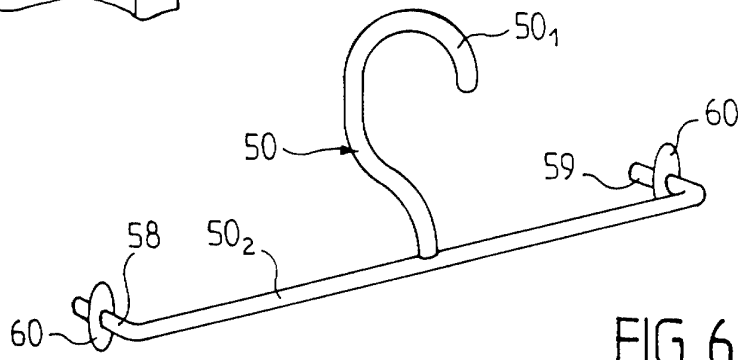


FIG. 6

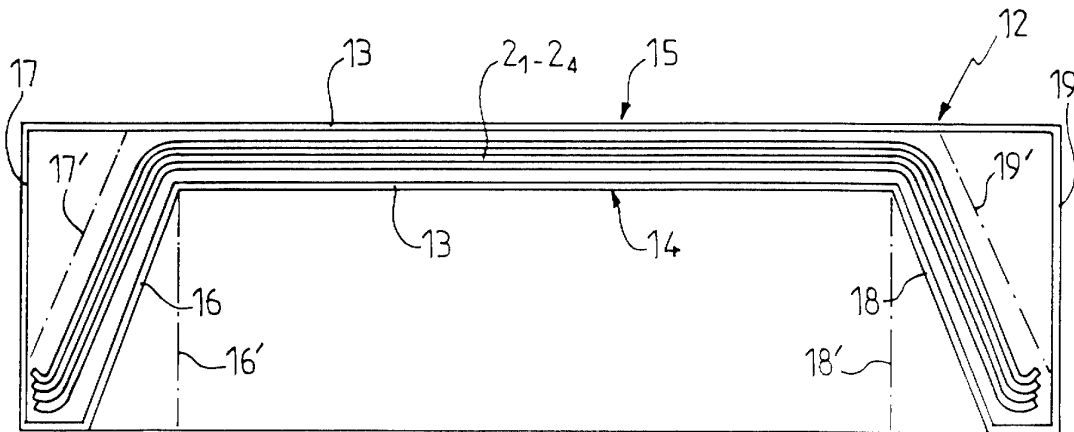


FIG. 7

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes	
A	EP 0 125 190 A (TISSUS FANTASIE SA) 14 Novembre 1984 * page 3, ligne 30 - page 4, ligne 26; figures 1-22 *	1
A	--- DE 31 40 123 A (HAUFF KARL) 21 Avril 1983 * page 7, ligne 20 - page 9, ligne 1; figures 1-6 *	1
A	--- US 4 632 241 A (BROUGH C DUNCAN ET AL) 30 Décembre 1986	
A	--- US 5 211 214 A (SHAW ROBERT G) 18 Mai 1993 -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B60N A47G A47F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
4 Février 1997		Horvath, R
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		